

СЪД НА ЕВРОПЕЙСКИТЕ ОБЩНОСТИ
TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS
SODNÍ DVŮR EVROPSKÝCH SPOLEČENSTVÍ
DE EUROPÆISKE FÆLLESSKABERS DOMSTOL
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN
EUROOPA ÜHENDUSTE KOHUS
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΩΝ ΕΥΡΩΠΑΪΚΩΝ ΚΟΙΝΟΤΗΤΩΝ
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
CÚIRT BHREITHIÚNAIS NA gCÓMHPHOBAL EORPACH
CORTE DI GIUSTIZIA DELLE COMUNITÀ EUROPEE
EIROPAS KOPIENU TIESA



EUROPOS BENDRIJŲ TEISINGUMO TEISMAS
AZ EURÓPAI KÖZÖSSÉGEK BÍRÓSÁGA
IL-QORTI TAL-GUSTIZZJA TAL-KOMUNITAJIET EWROPEJ
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE GEMEENSCHAPPEN
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI WSPÓLNOT EUROPEJSKICH
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DAS COMUNIDADES EUROPEIAS
CURTEA DE JUSTIȚIE A COMUNITĂȚILOR EUROPENE
SÚDNY DVOR EURÓPSKYCH SPOLOČENSTIEV
SODIŠČE EVROPSKIH SKUPNOSTI
EUROOPAN YHTEISÖJEN TUOMIOISTUIN
EUROPEISKA GEMENSKAPERNAS DOMSTOL

Presse et Information

INFORMATION POUR LA PRESSE n° 24/09

24 mars 2009

SYMPOSIUM RÉUNISSANT LES PRÉSIDENTS DES COURS CONSTITUTIONNELLES ET SUPRÊMES DES ÉTATS MEMBRES

"Réflexion autour de la procédure préjudicielle"

Les 30 et 31 mars 2009, la Cour de justice des Communautés européennes organise un symposium réunissant les Présidents des Cours constitutionnelles et suprêmes des États membres de l'Union européenne dans le but d'approfondir le dialogue avec les Hautes juridictions nationales sur les mesures à envisager pour améliorer l'efficacité de la procédure préjudicielle. Le symposium se situe dans le contexte du processus de réflexion sur la procédure préjudicielle lancé par l'Association des Conseils d'État et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne en collaboration avec le Réseau des présidents des cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne.

La collaboration entre les juridictions des États membres de l'Union européenne et la Cour de justice des Communautés européennes s'affirme comme l'un des plus solides piliers de l'ordre juridique communautaire. Grâce au mécanisme du renvoi préjudiciel, prévu dès l'origine par les traités, le juge national a la possibilité de s'adresser à la Cour de justice pour obtenir une réponse sur l'interprétation ou l'appréciation de validité d'une disposition de droit communautaire qui lui est nécessaire pour trancher le litige porté devant lui. En assurant ainsi la protection juridictionnelle des droits que les particuliers tirent du droit communautaire et en permettant à la Cour de remplir sa mission d'assurer le respect du droit dans l'application et l'interprétation des traités, ce mécanisme apparaît comme la clef de voûte du système juridictionnel communautaire.

Les travaux du symposium se dérouleront dans la grande salle d'audience de l'Ancien Palais de la Cour de justice.

À l'occasion de ce symposium, le vernissage d'une exposition photographique consacrée aux édifices qui accueillent les Cours suprêmes et constitutionnelles des États membres de l'Union européenne aura lieu le 30 mars 2009, à 18 heures, dans le hall d'entrée de l'Ancien Palais. Réalisée avec le concours des Hautes juridictions nationales, cette exposition exprime la richesse et la diversité de leur architecture.

Les accréditations peuvent être obtenues auprès du Service Presse et Information de la Cour de justice, en retournant le formulaire ci-joint au plus tard le 27 mars 2009 à 12h00 CET.

Langues disponibles : toutes

*La présente information pour la presse est également disponible sur le site Internet de la Cour
<http://curia.europa.eu/fr/actu/communiques/index.htm>*

*Pour de plus amples informations, veuillez contacter Marie-Christine Lecerf
Tél : (00352) 4303 3205 – Fax : (00352) 4303 3034*

INFORMATIONS PRATIQUES

Une salle de presse dotée d'équipements de bureau (téléphone et Wi-Fi) sera à votre disposition.

Veillez noter:

- qu'il est demandé à la presse d'utiliser l'entrée du bâtiment Erasmus, rue du Fort Niedergrünewald,
- qu'il est demandé au public de demeurer silencieux et assis jusqu'à la fin du symposium,
- que l'utilisation de téléphones portables ou d'autres appareils électroniques sonores est interdite pendant le symposium,
- que l'utilisation de flashes ou d'autres systèmes d'éclairage supplémentaire n'est pas autorisée,
- qu'il n'est pas permis aux photographes et cameramen de se déplacer dans la salle d'audience pour prendre des photos,
- que, si de très nombreux photographes et cameramen manifestent leur intérêt, un "pool" peut être constitué par le Service Presse et Information.

ACCREDITATION

Accréditation à envoyer par courrier électronique avant le 27 mars 2009, à 12h00 CET,
à l'adresse suivante : christine.verneau@curia.europa.eu

Concerne: *Symposium réunissant les présidents des cours constitutionnelles et suprêmes des États membres*

Pour plus d'informations, s'adresser au secrétariat du Service Presse et Information
Tél: (00352) 4303 2035

Nom:
Organisation:
Type de média :
Nombre de personnes :
Numéros où vous pouvez être contacté: Tél : Fax : Courriel :
Demande l'autorisation de photographier / filmer (biffer la mention qui ne convient pas): OUI / NON
<input type="checkbox"/> Participera au symposium, les 30 et 31 mars 2009 <input type="checkbox"/> Ne participera pas au symposium, les 30 et 31 mars 2009
<input type="checkbox"/> Participera au vernissage de l'exposition photographique, le 30 mars 2009 <input type="checkbox"/> Ne participera pas au vernissage de l'exposition photographique, le 30 mars 2009
<input type="checkbox"/> Participera à la visite du Nouveau Palais de la Cour, le 30 ou 31 mars 2009 <input type="checkbox"/> Ne participera pas à la visite du Nouveau Palais de la Cour, le 30 ou 31 mars 2009

Votre demande est acceptée, sauf avis contraire de la Cour communiqué deux jours avant le symposium.